



[Visitez le site dédié au DMF](#)

ETHIQUE DE CONDUITE :

1- Il est exigé de tous les demandeurs ou stations permettant l'obtention d'un diplôme du REF un esprit sportif et une conduite "fair play".

2- Un demandeur ou une station permettant l'obtention d'un diplôme, ou le représentant de cette station (QSL-manager..etc), pourront être disqualifiés dans le cas où des faits répréhensibles démontreraient une violation notoire et constante de l'esprit OM.

3- Dans le cas où le représentant d'une station serait défaillant, à l'insu de celle-ci, les justificatifs seront refusés et ensuite la station concernée avisée.

4- Seul le service diplômes du REF, en coordination avec le président national est habilité à prendre toutes décisions, celles-ci sont sans appel.

LE BUT :

Comme le D.F.C.F., le **DIPLÔME DES MOULINS DE FRANCE(D.M.F.)** est destiné à promouvoir l'émission sur les bandes radioamateur et permet de découvrir notre patrimoine.

C'est avant tout un divertissement.

DATE DE DEPART : 1 JUILLET 2000

Ce diplôme peut être obtenu par toute station possédant une licence officielle d'amateur, ainsi que les écouteurs dans les mêmes conditions, il a un caractère international.

Correspondants départementaux :

Le DMF-Manager pourra s'entourer de correspondants départementaux, c'est lui qui les nommera.

Le rôle des correspondants départementaux est :

- Etablir la liste des moulins de son département et faire la promotion du DMF.

- Attribuer les références au fur et à mesure des activités, uniquement, il n'est pas souhaitable de pré-attribuer les références.

- Vérifier que le quota nécessaire de contacts pour validation de chaque référence soit respecté.

- Veiller à la bonne transmission des logs après chaque activité au DMF-Manager, ceci étant à la charge des OM ayant fait des activations.

Périodiquement la liste des correspondants départementaux sera publiée dans RADIO-REF.

JUSTIFICATIFS :

1)- Département avec un correspondant : Le correspondant départemental est habilité à vérifier les demandes de diplôme, ou de demande de ticket d'extension. Il devra les certifier, il ne peut contrôler que les demandes des OM de son département, dans ce cas les cartes QSL ne seront pas envoyées au REF.

Pour sa demande de diplôme DMF le correspondant départemental est dispensé de l'envoi de ses QSL au REF.

2)- Département sans correspondant : Les justificatifs (QSL) devront être envoyées avec la demande au REF et indiquer clairement le nom du moulin.

3)- Il est à noter que les QSL électroniques, Eqsl ou QSL reçues par email sont acceptés, ainsi que les listes récapitulatives contre signées d'une station ayant activé plusieurs références

4)- Pour les stations étrangères : Conformément aux recommandations de l'IARU, seule une copie du carnet de trafic certifiée par un représentant officiel (national ou de club) est nécessaire.

RÉFÉRENCE :

Les moulins à eau et à vent seront recensés grâce à l'utilisation des cartes IGN au 1/25000 ou tout autre document prouvant l'existence du moulin.

Ils recevront une référence sous la forme de : DMF01.001 pour DMF01 ..pour Moulin du département 01 suivi de 001. 002 etc.. dans l'ordre des activités.

Une seule activité à la fois, même si plusieurs moulins se trouvent dans un même rayon des 500m

Les références sont attribuées soit par le correspondant départemental, soit par le DMF-Manager dans le cas où un département n'aurait pas de correspondant et également dans le cas d'absence du correspondant départemental. Aucune autre référence ne sera validée.

Lors d'une activité l'utilisation de la référence sous la forme DMF.... est impérative.

Plusieurs fois par an, il sera publié dans RADIO-REF et autres médias radioamateurs par le DMF-Manager les listes de références homologuées. Ces listes seront les seules officielles.

CONDITIONS DE VALIDITE DES CONTACTS :

Pour qu'une activité soit acceptée par le DMF-Manager, il faut :

- Quelle se fasse dans un rayon de 500m maxi du moulin.

- Qu'un minimum de 100 liaisons soit réalisé lors de la première activation en HF - (50 pour une réactivation par un autre opérateur).

-Qu'un minimum de 25 liaisons soit réalisé lors de la première activation en VHF. (15 pour une réactivation par un autre opérateur).

-Qu'un minimum de 15 liaisons soit réalisé lors de la première activation en UHF.

(les QSO via relais ne sont pas valides, HF/VHF/UHF ne sont pas cumulables. A partir du 01 janvier 2005 VHF/UHF ne seront plus cumulables).

La photocopie ou support informatique du carnet de trafic et de la feuille récapitulative seront **OBLIGATOIREMENT** adressée au Correspondant départemental (au DMF Manager si pas de correspondant IDEM POUR LES REACTIVATIONS).

Dans ce cas, et **UNIQUEMENT** celui-ci, la photocopie ou support informatique du carnet de trafic sera **OBLIGATOIREMENT** adressé au Correspondant Départemental, au plus tard un(1) mois après la première activation.

IMPORTANT :CHAQUE QSO NE PERMET DE VALIDER QU'UNE SEULE RÉFÉRENCE DMF.

LES CONDITIONS CI-DESSUS SONT IMPERATIVES ET CONDITIONNERONT LA VALIDATION D'UNE ACTIVITE PAR LE DMF-MANAGER.

Le ou les opérateurs seront automatiquement crédités à chaque activité, répondant aux critères ci-dessus (dans le cas d'utilisation d'indicatif de radio-club ou autre, ne pas oublier d'adresser les indicatifs des opérateurs avec la feuille récapitulative de l'activité au DMF-Manager, la référence leur sera automatiquement accréditée).

QSL: Chaque opérateur de moulin s'engage à faire parvenir la QSL à tous ses contacts et répondre aux QSL SWL.

CONDITIONS D'OBTENTION :

Pour les bandes HF :

DMF de base : 30 Moulins

Extensions: TICKETS par tranche de 100 MOULINS (elles sont gratuites, joindre uniquement une enveloppe timbrée au tarif normal en vigueur ou suffisamment affranchie dans le cas de retour de QSL).

DMF EXCELLENCE : Minimum un MOULIN dans au moins 90 départements.

DMF HONNEUR : 500 MOULINS différents, il sera sanctionné par une plaque numérotée et personnalisée.

Pour les bandes VHF :

DMF de base : 10 MOULINS

Extensions : TICKETS par tranche de 5 MOULINS (elles sont gratuites, joindre uniquement une enveloppe timbrée au tarif normal en vigueur ou suffisamment affranchie dans le cas de retour de QSL).

DMF HONNEUR VHF:100 moulins, dans au moins 25 départements il sera sanctionné par une plaque numérotée et personnalisée.

Depuis le 1 janvier 2005
Pour les bandes UHF :

DMF de base : 5 MOULINS

Extensions : TICKETS par tranche de 5 MOULINS (elles sont gratuites, joindre uniquement une enveloppe timbrée au tarif normal en vigueur ou suffisamment affranchie dans le cas de retour de QSL).

DMF HONNEUR VHF:50 moulins, dans au moins 25 départements il sera sanctionné par une plaque numérotée et personnalisée.

Annuellement la liste des titulaires du DMF HONNEUR sera publiée dans RADIO-REF.

PARTICIPATION AUX FRAIS : [Visualiser les tarifs des diplômes du REF ?](#)

(Tous les ans en début d'année sont publiés dans RADIO-REF les tarifs de tous les diplômes officiels du REF)

La demande du DMF est à adresser à :

REF

Service Demande de Diplôme

32 rue de Suède

B.P. 7429

37074 TOURS Cedex 2 - France

Les tickets d'extension sont à demander au DMF Manager :

GODART Michel, F8GGZ

f8ggz.michel@orange.fr

Diplôme des Moulins de France

Écrit par F4GLJ

Jeudi, 21 Février 2019 01:00 - Mis à jour Mercredi, 04 Décembre 2019 16:22

Ils peuvent être envoyés gratuitement par email